

Rapport de la concertation continue

Plan stratégique national de
la politique agricole commune

Dates de la concertation continue
Du 28 avril 2021 au 15 octobre 2021

Paola OROZCO-SOUËL
Gilles-Laurent RAYSSAC

Date de remise du rapport, le 15 octobre 2020

SOMMAIRE

Fiche d'identité du projet	- 3 -
Maitre d'ouvrage :	- 3 -
Contexte du projet :	- 3 -
Localisation du projet :	- 3 -
Objectifs du projet selon le maître d'ouvrage :	- 3 -
Caractéristiques principales :	- 3 -
Calendrier :	- 3 -
Les chiffres clef de la concertation continue	- 4 -
Rappel des enseignements et des recommandations du débat	- 5 -
Les conclusions du débat public	- 5 -
Les conclusions du débat public	- 5 -
Suites données par le maître d'ouvrage au débat public	- 7 -
La décision du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	- 7 -
Mission des GARANTS	- 7 -
Organisation et modalités de la concertation	- 8 -
Résultats de la concertation continue	- 8 -
Avis de la garante et du garant sur le déroulé de la concertation	- 10 -
Un effort pour prendre en compte les demandes des garants et les contributions au débat public-	10
-	
Des améliorations possibles :	- 10 -

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

Maitre d'ouvrage

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA).

Contexte du projet

La France, premier pays européen bénéficiaire de la PAC, reçoit plus de 9 milliards d'euros d'aides par an pour un secteur comprenant plus de 400 000 exploitations agricoles, dont 300 000 agriculteurs soutenus par la PAC et 17 000 entreprises agro-alimentaires.

Revisitée tous les 7 ans, la nouvelle Politique agricole commune (PAC) 2021-2027 est en cours de négociation.

Pour la première fois, dans le cadre des négociations pour cette nouvelle PAC, la Commission européenne a demandé à chaque État membre d'élaborer un Plan stratégique national (PSN) afin de définir ses priorités et ses choix de déclinaison nationale.

À travers ce plan national, les États membres pourront adapter les outils à leurs propres besoins spécifiques et exposeront la manière dont ils proposent d'atteindre les 3 objectifs généraux de la PAC, eux-mêmes déclinés en 9 objectifs spécifiques arrêtés par la Commission européenne, sans oublier un objectif transversal de modernisation, en tenant compte des caractéristiques et des besoins de leurs propres agricultures nationales.

Ce document de planification stratégique, pour cinq années de programmation, est encadré par la réglementation européenne et sera présenté à la Commission en vue de son approbation.

La programmation actuelle 2015-2020 de la PAC a été exceptionnellement prolongée en raison de la crise sanitaire et de la durée des négociations européennes. C'est pourquoi la nouvelle programmation commencera au 1er janvier 2023, après la validation par la Commission européenne des Plans stratégiques nationaux que les 27 États-membres doivent rédiger.

Localisation du projet

La Politique agricole commune concerne l'ensemble du territoire national.

Objectifs du projet selon le maître d'ouvrage

Définir les priorités et les choix de la France pour décliner la PAC au niveau national.

Caractéristiques principales

Le Plan stratégique national (PSN) s'appuie sur les contributions des parties prenantes ayant participé à la concertation menée par le MAA et celles issues du débat public mené sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Il tient également compte des recommandations adressées à la France par la Commission européenne en décembre 2020.

Il mobilise 115 interventions, en réponse aux 48 besoins identifiés au niveau national, complétés de 35 besoins spécifiques formulés au niveau régional, dont 26 dans les régions ultra-marines.

Calendrier

- Diagnostic du PSN : Février 2019 – Décembre 2020
- Débat public : du 23 février au 3 avril puis du 1^{er} septembre au 7 novembre 2020
- Publication du compte rendu de la CPDP et du bilan de la CNDP : 7 janvier 2021
- Réponse du MAA : 7 avril 2021
- Décision de la concertation continue et nomination des garants : 28 avril 2021
- Confirmation de l'accord politique par le Conseil des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne : 28 juin 2021

- Fin des négociations sur la PAC : 13 juillet 2021
- Remise du PSN à l'Autorité Environnementale : 29 juillet 2021
- Fin de la concertation continue : 15 octobre 2021
- Ouverture de la PPVE : Début novembre 2021
- Présentation du PSN à la Commission : 31 décembre 2021

LES CHIFFRES CLEF DE LA CONCERTATION CONTINUE

- **Quelques dates clés :**

- 28 avril 2021 : décision d'organiser une concertation continue et désignation des garants.
- 22 juillet 2021 : mise en place d'un lien d'appel sur le site Internet du MAA.
- 12 octobre 2021 : atelier participatif citoyen.
- 15 octobre 2021 : publication du bilan des garants de la concertation.

- **Périmètre de la concertation :**

Le territoire national.

- **Documents de la concertation**

- 4 documents différents :
 - La synthèse de l'accord politique conclu et confirmé par le Conseil des ministres de l'Agriculture de l'Union européenne.
 - Le résumé stratégique citoyen du PSN.
 - La participation des citoyens et le PSN : en quoi la participation citoyenne a influencé les décisions prises dans la première rédaction du PSN PAC ?
 - La priorisation des besoins PSN.
- Mis à disposition du public sur le site du MAA.

- **1 Évènement public**

- Atelier participatif citoyen, en présence du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.
- 90 participants / plus de 1 000 vues de la vidéo diffusée sur Twitter (24 heures après l'atelier).
- Plus de 100 questions ou commentaires postés pendant l'atelier.
- 902 visites de la page consacrée à la concertation continue (du 27/07/2021 au 14/10/2021) au site internet (<https://agriculture.gouv.fr/concertation-continue-tout-savoir-sur-le-plan-strategique-national>)

RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DU DEBAT

Le débat public sur le Plan stratégique national de la PAC a été une première à bien des titres. C'était la première fois que le ministère de l'agriculture et de l'alimentation soumettait un plan à cette procédure, c'était ainsi la première fois qu'une discussion était organisée au niveau national avec l'ensemble des parties prenantes ainsi qu'avec le grand public. Les chiffres du débat public (près d'1,9 millions de personnes touchées, 12 660 contributions argumentées, 1 083 propositions élaborées) montrent que ce débat était attendu et qu'il a permis, malgré la crise du Covid qui a conduit à l'interrompre pendant plusieurs mois, juste après son lancement, d'organiser des échanges riches et fructueux à propos d'une thématique qui intéresse particulièrement les Français.

Les conclusions du débat public « ImPACtons ! »

Le débat public a permis de reconnaître que la question agricole concerne toute la société. Il a aussi été l'occasion de faire progresser la qualité des échanges entre toutes les parties prenantes à propos de cette question qui peut donner lieu à des positions simplistes.

Le cadre de neutralité proposé par le débat public, la capacité donnée aux participants d'exprimer leur point de vue argumenté, le dispositif de dialogue qui a encouragé l'écoute, ont créé les conditions d'une meilleure compréhension entre les acteurs.

Les échanges réalisés au cours du débat public ont abouti à l'identification de 1 083 propositions qui ont été présentées dans le compte-rendu du débat public et auxquelles le MAA a répondu pour l'essentiel (la réponse à certaines propositions dépendait de l'arbitrage ou de l'issue des négociations européennes qui n'étaient pas achevées en avril 2021).

De manière générale, l'analyse de ces propositions révèle une demande claire d'accélérer la transition agro-écologique de la PAC et de mettre en place tous les outils et dispositifs nécessaires pour garantir une meilleure protection de l'environnement, des ressources naturelles et de la biodiversité. Cette attente s'est exprimée de manière récurrente et forte tout au long du débat public.

Six enjeux ont été dégagés par la Commission particulière du débat public (CPDP) à l'issue du débat ; ils concernent les thématiques suivantes :

- Le métier de l'agriculteur, son installation, son évolution et sa pérennisation ;
- La nécessité de remettre l'acte productif au centre des préoccupations ;
- De l'agriculteur producteur à l'agriculteur prestataire environnemental : des modèles en question ;
- La PAC : quel réel cadre commun au-delà des subventions ? La question de la distorsion de concurrence ;
- Le local : au-delà du consensus, une pluralité d'ambitions ;
- De nouvelles formes de concertation et d'ouverture aux citoyens ;

Les recommandations formulées à l'issue du débat public

Pour chacun des enjeux ci-dessus la CPDP a formulé des recommandations à l'endroit du MAA. On en rappelle ici les principaux éléments :

- Concernant l'enjeu relatif au métier d'agriculteur, il était recommandé de :
 - Prêter une attention particulière à la question de la transmission lors de l'intégration des propositions portant sur l'installation et la relève agricole.
 - Répondre à la demande de transparence sur la question du foncier agricole.
- Concernant l'enjeu relatif à la remise au centre des préoccupations l'acte productif, il était recommandé de répondre à la demande des participants de remettre au centre des négociations

l'agriculteur, son statut et sa définition.

- Concernant l'enjeu relatif à la distinction entre les modèles (l'agriculteur producteur vs l'agriculteur prestataire environnemental), il était recommandé de sortir d'une approche strictement consultative des parties prenantes et de la société et leur proposer des espaces pour travailler ensemble sur les solutions.
- Concernant l'enjeu de la crainte de la distorsion de concurrence à propos de la PAC, il était recommandé de répondre à la demande des agriculteurs sur la position de la France concernant la régulation des marchés agro-alimentaires, même si cela sort de la préparation du PSN.
- Concernant l'enjeu relatif aux diverses dimensions du « local », il était recommandé au Ministère de se positionner sur la demande d'une approche plus localisée de la politique agricole française.
- Concernant l'enjeu relatif aux nouvelles formes de concertation et d'ouverture aux citoyens, il était recommandé de créer de nouveaux espaces de concertation pour créer de nouvelles relations entre les acteurs de la question agricole et le public.

Enfin, au-delà de ces recommandations spécifiques à ces enjeux issus du débat public, la CPDP a formulé quelques recommandations générales visant à aider le MAA à respecter l'esprit de loi qui encadre le débat public. Elle recommande en particulier au MAA de :

- Indiquer la manière dont seront pris en compte les résultats issus du questionnaire portant sur la hiérarchisation des objectifs du PSN, notamment en précisant si et comment la hiérarchie établie par les répondants est retenue, si et comment l'orientation des masses budgétaires affectées par le PSN – dans le cadre des orientations arrêtées par la Commission européenne – respecte la hiérarchie issue de la première phase du débat public.
- Établir un document grand public dans lequel il expliciterait de manière claire ce qu'il a retenu du débat en termes de propositions, d'orientations et de hiérarchisation (en indiquant celles qu'il retient). La seule compilation du tableau des propositions ne peut pas servir de réponse à un débat aussi vaste et riche. La réponse du Ministère étant très attendue par les parties prenantes, il faut qu'elle soit accessible, et aussi claire pour celles et ceux qui n'ont pas fait de propositions ou qui ne souhaitent pas lire l'intégralité du Tableau de propositions que pour les autres. Dans ce document, un paragraphe à part doit être consacré à expliciter les modifications ou les ajouts intervenus dans la rédaction du PSN au regard des enseignements du débat public, afin d'expliquer précisément comment et sur quels points le PSN a été infléchi par le débat public.
- Diffuser ce compte rendu et le bilan du débat public à l'ensemble des directions et services du ministère ainsi qu'à ses partenaires habituels.
- Demander à chacune des instances et autorités consultées par la loi, de produire un document grand public résumant ses préconisations et remarques en vue des ultérieures étapes de la procédure participative (notamment la PPVE, participation par voie électronique).

SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE AU DEBAT PUBLIC

La décision du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Dans la décision du 3 avril 2021 consécutive au débat public sur le plan stratégique national de la politique agricole commune (Journal Officiel du 2 avril 2021), le ministre de l'agriculture et de l'alimentation décide que « *La préparation du plan stratégique national relatif à la mise en œuvre en France de la politique agricole commune de l'Union européenne pour la période de programmation 2023-2027 est poursuivie, conformément aux obligations résultant du droit de l'Union européenne relatives à la politique agricole commune.*

L'État tiendra compte des enseignements du débat public sur les objectifs du plan stratégique national conduit par la Commission nationale du débat public.

Le public sera invité à réagir sur le projet dès que l'autorité environnementale aura rendu un avis sur l'évaluation environnementale stratégique du plan stratégique national, en application des articles L. 122-4 et suivants du code de l'environnement. »

Dans cette même décision, le ministre annonce que le PSN tiendra compte des enjeux identifiés dans le débat public, notamment en ce qui concerne la hiérarchisation des objectifs et la répartition des budgets affectés au objectifs, et que le PSN retiendra plusieurs axes prioritaires (souveraineté alimentaire, transition ago-écologique des exploitations, compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires, équilibre territoriale et confortement du revenu agricole et un objectif de gestion multifonctionnelle durable de la forêt française).

MISSION DES GARANTS

Le champ de la concertation de suivi est présenté dans les articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du Code de l'environnement.

Son objectif principal est le continuum de l'information et de la participation du public entre les phases dites « amont » et « aval » d'association du public. Autrement dit, entre la fin d'une concertation préalable ou d'un débat public – le maître d'ouvrage décidant de poursuivre son projet – et l'ouverture de la PPVE, les publics doivent pouvoir suivre facilement les étapes d'avancement du projet ou du plan, y être associés pour participer, tout particulièrement à l'approche de décisions clés devant être prises par le maître d'ouvrage, et surtout en être informés régulièrement.

Le rôle et la mission de garant : prescrire, conseiller, servir de recours, rendre compte.

La lettre de mission de la garante et du garant définit leurs missions. Celles-ci visent à s'assurer de la qualité de la concertation continue en jouant un rôle de prescripteur et de conseil auprès du MAA et de recours pour les parties prenantes ; leur mission s'achève par la remise d'un rapport (le présent document) qui rend compte du déroulement de la concertation continue.

La garante et le garant doivent s'assurer que le MAA définit les formes d'information et de participation qui permettent que :

- La concertation continue se base sur les résultats du débat public et travaillent sur les principaux enjeux issus de ce dernier ;
- Les grandes étapes du calendrier sont claires pour le public ;
- Les outils sont ajustés en fonction de l'évolution du contexte ;
- La complétude, l'accessibilité et l'intelligibilité des informations et documents transmis aux publics sont réelles ;
- Soient assurées les possibilités de contribution du public et d'échanges directs entre lui et le maître d'ouvrage et que sont mis en débat les sujets qui méritent d'être approfondis ;
- Des réponses sont apportées par le maître d'ouvrage à toutes les questions, observations et propositions;

- Soit assurée la production de tout document d'information complémentaire ou la mise à disposition de données, lorsque cela est nécessaire.

Enfin, la garante et le garant veillent aux principes fondamentaux de la participation :

- Le respect des principes du droit à l'information et à la participation du public reconnu par la réglementation française ;
- L'exigence d'une totale indépendance et neutralité ;
- Le respect des principes et des valeurs de la CNDP : indépendance, neutralité, transparence, égalité de traitement et argumentation.

ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION CONTINUE

La concertation continue qui a fait suite au débat public s'applique à un Plan gouvernemental dont les conditions de définition et d'élaboration ne dépendent pas uniquement du maître d'ouvrage (le MAA). En effet, celui-ci est contraint par des délais qui sont décidés par la Commission européenne qui a fixé la remise des PSN de chaque État membre au 31 décembre 2021, date impérative.

Cette date butoir, combinée aux délais légaux relatifs à la mission de l'Autorité environnementale (3 mois) et à la PPVE (6 semaines) d'une part et d'autre part à la fin des négociations sur la PAC, qui se sont achevées le 13 juillet 2021, a constitué une contrainte forte sur la concertation continue, d'autant que celle-ci se déroulait en grande partie sur les mois de juillet et août.

Finalement, la concertation continue aura été constituée :

- D'une phase d'information par la mise à jour du site internet du MAA permettant (cf. en annexe) :
 - De créer un lien d'appel, dès la première page, vers les pages dédiées au débat public et à la concertation continue relatifs au PSN ;
 - De créer de nouvelles pages d'information relatives à la concertation continue (avec un dispositif permettant de contacter la garante ou le garant) ;
- De la reconstitution, à partir du fichier des participants au débat public et dans le respect des règles du RGPD, d'un fichier d'invitation à une réunion publique de présentation et de discussion du PSN remis à l'Autorité environnementale ;
- De l'organisation d'un atelier participatif citoyen, le 12 octobre 2021, en présence du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie.

Cette réunion a été organisée en visioconférence de manière à permettre au maximum de personnes intéressées d'y participer, quel que soit leur lieu de vie ou de travail en France.

RESULTATS DE LA CONCERTATION CONTINUE

La concertation continue consécutive au débat public a été conduite sur une période courte, en grande partie pendant l'été 2021, au moment où les services du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation terminaient les négociations européennes et mettaient la dernière main à la rédaction du Plan national stratégique, ce qui les a conduits à approfondir leur étude des propositions et résultats du débat public.

Un effort d'information a été entrepris pour, dans la continuité du débat, mettre à disposition du public, plusieurs documents :

- Un résumé stratégique citoyen du PSN
- Une réponse complémentaire du ministère au débat public sur les réponses apportées aux propositions citoyennes qui répond à la question suivante : en quoi la participation citoyenne a influencé les décisions prises dans la première rédaction du PSN ?

- Un document présentant la hiérarchisation des besoins du PSN qui tient compte notamment des 7 049 contributions citoyennes recueillies à ce sujet au cours du débat public.
- Un document présentant les principales dispositions de la future PAC résultant de l'accord politique conclu lors des négociations européennes.

Ces documents sont disponibles sur le site du ministère à la page consacrée au débat public et à la concertation continue qui est accessible dès la première page du site agriculture.gouv.fr

Cet effort d'information permet de donner au public une vision à la fois globale et précise de la stratégie française définie dans le cadre de la PAC.

Un atelier participatif citoyen a été organisé le 12 octobre 2021.

Cet atelier a été placé à un moment où le ministère était en capacité de communiquer une information complète sur le contenu du PSN PAC et d'en discuter avec le public.

L'atelier a réuni 95 personnes en direct (mais, 24 heures après la réunion, plus de mille personnes avaient vu la vidéo de la réunion sur Twitter) pendant un peu moins de 3 heures.

L'atelier a abordé trois points principaux :

- Un temps d'information sur les éléments saillants de la négociation européenne sur la réforme de la PAC.
- Une séquence au cours de laquelle le ministère a indiqué quels ont été les apports du débat public sur le contenu du projet de PSN PAC.
- Une séquence précisant en quoi le PSN renforce l'ambition environnementale de la PAC.

A la fin de l'atelier, le ministère a présenté les prochaines étapes du processus de mise au point du PSN, notamment la remise de l'évaluation environnementale attendue fin octobre 2021 et la PPVE (participation du public par voie électronique) à laquelle les participants ont été invités à participer massivement.

L'audience était essentiellement composée de professionnels ou de représentants d'institutions de l'agriculture issus de nombreuses régions (et pas uniquement des représentants nationaux). Le public non spécialisé était peu nombreux.

Les discussions ont donc rapidement pris un tour très technique ; les interventions des participantes et participants se partageaient entre des questions de compréhension ou de connaissance du contenu du PSN d'une part et d'autre part des commentaires ou des remarques visant à demander au ministère d'infléchir tel ou tel disposition, seuil ou coefficient dans la stratégie française.

Par exemple, il a été demandé de modifier les coefficients de conversion des haies en surface agricole. Dans son intervention conclusive, le ministre a laissé entendre qu'il était favorable à modifier le coefficient actuel pour le doubler (passant de 1 à 2). Certaines remarques ou questions, en nombre relativement restreint, ne concernaient pas directement le contenu du PSN.

L'Atelier a été conclu par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation qui a répondu à plusieurs des questions posées par les participants.

L'ambiance générale de la réunion s'est révélée positive, les participants ont manifesté, à la fin de la séance, leur satisfaction tant pour les informations obtenues quant au PSN PAC qu'en ce qui concerne la possibilité qui leur était offerte de débattre, une nouvelle fois, de la stratégie agricole française.

AVIS DE LA GARANTE ET DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION

Un effort pour prendre en compte les demandes des garants et les contributions au débat public

Notre mission a donné lieu à des échanges réguliers et fluides avec les services du ministère ce qui a permis à tous de comprendre les attentes, expliquer les contraintes et adapter les moyens.

Le ministère a pris en compte les recommandations du débat public en élaborant des documents à destination du grand public afin de mettre en valeur la manière dont la participation a contribué à la réflexion et à la rédaction finale du PSN. Il a notamment :

- Assuré un suivi assidu de la concertation continue.
- Réalisé un effort d'information du public (une page sur le site Internet actualisée régulièrement, documents à destination du grand public).
- Mobilisé les publics et notamment des participants au débat public, dans le respect des règles du RGDP.
- Apporté une écoute active et attentive aux recommandations et sollicitations des garants dans le cadre de leur mission, tant en ce qui concerne l'organisation de l'atelier participatif citoyen du 12 octobre 2021 (format, cadre, thèmes, supports d'information, invitations - typologie des acteurs et prolongement de la date de clôture des inscriptions) qu'en ce qui concerne l'information du public (cf. ci-dessus).

Des améliorations possibles

Pour l'avenir, les garants notent des améliorations possibles qui permettront d'associer plus et mieux le grand public aux débats sur l'agriculture et l'alimentation. Cela pourrait notamment passer par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Rendre plus accessible au public les documents d'information produits. La rédaction et la mise en page de ces documents nécessitent encore un effort pour qu'ils suscitent l'intérêt du grand public et soient plus facilement consultés.
- Ouvrir des espaces de dialogue pour poursuivre et pérenniser les échanges engagés avec les citoyens qui se sont mobilisés pendant le débat public et la concertation continue mais aussi pour susciter l'intérêt de tous les citoyens.
- Élargir la communication des démarches de dialogue mises en place et des documents élaborés. L'organisation de conférences de presse pour annoncer ces démarches peuvent être un axe de réflexion. Pour l'atelier participatif citoyen du 12 octobre une telle annonce à la presse aurait contribué à faire connaître la prise en compte du débat public par le MAA, la finalisation du projet de PSN, l'arrivée de la PPVE, etc.
- Intégrer dans le calendrier des travaux (nationaux et européens) du MAA la nécessité de mettre en place des démarches de concertation et de débat public afin de permettre la participation des citoyens aux réflexions politiques ou des négociations en cours. Sans anticipation de cette nouvelle étape dans les calendriers de l'UE ou législatifs, ces contraintes auront raison du droit à l'information et à la participation du public. Le débat public et la concertation continue ont été fortement conditionnés voire contraints par des impératifs extérieurs qui ont limité l'efficacité et l'étendue des démarches mises en œuvre.

LISTE DES ANNEXES

- **ANNEXE 1 (page du site internet du MAA consacré à la concertation continue** : <https://agriculture.gouv.fr/concertation-continue-tout-savoir-sur-le-plan-strategique-national>)
- **ANNEXE 2 (page du site internet du MAA annonçant la réunion du 12 octobre 2021** : <https://agriculture.gouv.fr/atelier-participatif-du-psn-pac-organise-par-le-ministere-en-charge-de-lagriculture-mardi-12-octobre>)

Concertation continue : tout savoir sur le Plan Stratégique National



PAC | UNION EUROPÉENNE

Pour établir la prochaine réforme de la Politique agricole commune, la Commission européenne a fixé des objectifs ambitieux en matière d'environnement et d'action pour le climat, soulignant la nécessité de mieux cibler les aides et de s'appuyer davantage sur le triptyque vertueux : recherche, innovation et conseil. Pour répondre aux objectifs de la nouvelle réforme, chaque État-membre devra élaborer son propre Plan stratégique national pour la Politique agricole commune (PSN PAC). Le PSN de la France actuellement en cours d'élaboration, correspond à un document de planification stratégique, encadré par la réglementation européenne. Outre son caractère national, le plan de chaque État-membre devra tenir compte des objectifs assignés à la PAC : ce cadrage européen est le gage du caractère commun de cette politique européenne, auquel la France est particulièrement attachée.

La programmation actuelle 2015-2020 de la PAC a été exceptionnellement prolongée en raison de la crise sanitaire et de la durée des négociations européennes. C'est pourquoi la nouvelle programmation commencera au 1er janvier 2023, après la validation par la Commission européenne des Plans stratégiques nationaux que les 27 États-membres doivent rédiger.

L'élaboration du PSN PAC est confiée à une autorité de coordination unique pour chaque État-membre. En France, au niveau national, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est chargé du pilotage de ces travaux. Celui-ci travaille en étroite collaboration avec les autres ministères concernés (ministère de la Transition écologique, ministère de la Cohésion des territoires, ministère des Outre-mer etc.), mais également de manière étroite avec les Régions, en charge de la gestion de certaines mesures du FEADER, le second pilier de la PAC. Il s'agit donc d'une construction conjointe entre l'État et les Régions, où la concertation avec les parties prenantes et les citoyens joue un rôle central. Pour construire le PSN PAC de la France, l'État et les Régions devront s'appuyer sur un **diagnostic partagé** du secteur agricole, alimentaire, forestier et des zones rurales, tout en tenant compte des attentes de la société. C'est à partir de ces besoins identifiés, qui devront être priorités et du résultat des contributions citoyennes établies dans le cadre du débat public, que la stratégie nationale d'intervention de la France pourra être arrêtée et rédigée, avant sa transmission à la Commission européenne, le 31 décembre 2021 au plus tard.

Pour en savoir plus, découvrez ci-dessous le dossier dédié au PSN PAC.



Atelier participatif du PSN PAC organisé par le ministère en charge de l'agriculture, mardi 12 octobre à partir de 18h



PSN PAC : focus sur la réforme de la PAC 2023-2027



Accord européen : retour sur les négociations



PSN PAC : définition du plan stratégique national



PSN PAC : quelle méthode pour l'élaboration du PSN ?



PSN PAC : pourquoi un débat public sur la PAC en France ?

Accueil > Atelier participatif du PSN PAC organisé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, mardi 12 octobre à 18h

Atelier participatif du PSN PAC organisé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, mardi 12 octobre à 18h

13/10/2021 PAC | UNION EUROPÉENNE



Xavier Remongin / agriculteurs.gouv.fr

Il y a plus d'un an, le débat public **IMPACTons!** organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) permettait aux citoyens de prendre la parole sur l'avenir de la Politique agricole commune (PAC), en France.

Le Plan stratégique national de la future PAC (2023-2027) a fait l'objet d'une première phase de rédaction en juillet 2021, réalisée à partir :

- du recueil des propositions citoyennes issues du débat public ;
- des échanges réguliers avec les parties prenantes ;
- du compromis européen issu du Super Trilogue de juin 2021.

Depuis cette première écriture, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a engagé une procédure de concertation continue sous l'égide de deux garants nommés par la CNDP, madame Paola Orozco-Gouël et monsieur Gilles-Laurent Rayssac, afin de permettre aux citoyens de suivre l'état d'avancement de la rédaction de ce PSN avant sa transmission à la Commission européenne, d'ici le 31 décembre.

Cette concertation continue s'est notamment illustrée par l'organisation d'un atelier participatif citoyen le 12 octobre 2021, de 18h à 20h30, en visioconférence. Ce fut l'occasion pour le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation d'expliquer les choix faits pour le Plan stratégique national PAC 2023-2027 (PSN). Les services du ministère sont également revenus sur la manière dont le débat public mené par la CNDP a été pris en compte dans l'élaboration du PSN, et ont répondu aux questions.

Visionnez sur le compte Twitter du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation la rediffusion de l'atelier participatif citoyen du 12 octobre 2021 :

https://twitter.com/Agri_Gouv/status/1447953671384440841?s=20

Consultez le document de présentation diffusé lors de l'atelier participatif :

[Document de présentation - Atelier participatif citoyen du 12 octobre 2021 \(PDF, 3,74 Mo\)](#)

Retrouvez ci-dessous de nouveaux documents qui vous permettront de suivre l'état d'avancement de l'écriture du PSN :

- Réponse complémentaire du ministère au débat public PAC, sur les réponses apportées aux propositions citoyennes (PDF, 424,93 Ko) ;
- Synthèse par entrée thématique (sécurité alimentaire, ambition environnementale, simplification PAC) du compromis européen issu de la fin de la négociation européenne (PDF, 110,68 Ko) ;
- Résumé stratégique « citoyen » du PSN (PDF, 249,82 Ko) ;
- Hiérarchisation des besoins du PSN (PDF, 117,23 Ko) .

VOIR AUSSI



DOSSIER
29/07/2021 POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
Concertation continue : tout savoir sur le Plan Stratégique National



INFO
29/07/2021 POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
PSN PAC : un diagnostic partagé, essentiel, pour établir le prochain PSN



INFO
22/07/2021 PRODUCTION & FILIÈRES
PSN PAC : pourquoi un débat public sur la PAC en France ?

